JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE

MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

15Décembre 1999		N° 964
	41 ите аппйе	

SOMMAIRE

I. - LOIS ET ORDONNANCES

11 juillet 1999 Loi n° 99 - 019 relative aux Télécommunications.

III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION IV- ANNONCES

III - TEXTES PUBLIES A TITRE **D'INFORMATION**

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du

Suivant réquisition, n° 888 déposée le 24/11/1998, le sieur Mohamed Vadel ould Hadrami, profession _____, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 04a 80 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 421 bis/A et borné au nord par une place, au sud par une place publique, à l'ouest par une rue s/n, à l'est par les lots 417, 419 et 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises former opposition à la présente immatriculation ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

BA HOUDOU ABDOUL

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du

Suivant réquisition, n° 956 déposée le 23/10/1999, sieur le Ahmed ould Mohamed Najim, profession demeurant à Nouakchott et domicilié à il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 01a 20 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 3618/sect. 7 Arafat et borné au nord par le lot 3620, au sud par le lot 3617, à l'est par une rue s/n

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et à l'ouest par le lot 3619.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels que ceux-ci éventuels autres détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises former opposition à la présente immatriculation ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

BA HOUDOU ABDOUL

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du

Suivant réquisition, n° 888 déposée le 24/11/1998, le sieur Mohamed Vadel ould Hadrami, profession _____, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 04a 80 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 421 bis/A et borné au nord par une place, au sud par une place publique, à l'ouest par une rue s/n, à l'est par les lots 417, 419 et 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en

l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

BA HOUDOU ABDOUL

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Au Livre foncier d'du

Suivant réquisition, n° 964 déposée le 14/11/1999, le sieur Mohameden ould Isselmou, profession _____, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 01a 20 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 392/sect. 5 et borné au nord par le lot n° 393, au sud par une rue s/n, à l'est par une rue s/n, à l'ouest par le lot n° 399.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en

l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière BA HOUDOU ABDOUL

IV - ANNONCES

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 6319 du cercle du Trarza appartenant à Mr AHMED OULD HANCHI.

LE NOTAIRE
MARIEME MINT EL MOUSTAPHA

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 6318 du cercle du Trarza appartenant à Mr AHMED OULD HANCHI.

LE NOTAIRE
MARIEME MINT EL MOUSTAPHA

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 3389 du cercle du Trarza appartenant à Mr CHEIBANY OULD BECHIR.

LE NOTAIRE MARIEME MINT EL MOUSTAPHA

AVIS DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO		
Les annonces sont resues au service du Journal Officiel	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS AU NUMERO S'adresser a la direction de l'Edition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott (Mauritanie)	Abonnements . ordinaire PAYS DU MAGHREB Etrangers Achats au numŭ	un an 4000 UM 4000 UM 5000 UM	
L'administration decline toute responsabilitй quant a la teneur des annonces.	les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chuque ou virement bancaire compte chuque postal n° 391 Nouakchott	Acnais au numi prix unitaire	200 UM	
Editй par la Direction Genйrale de la Lйgislation, de la Traduction et de l'Edition				
PREMIER MINISTERE				